



CONCOURS DE DESSIN

Présentation

Dans le cadre de la 6^{ème} édition du mois du jeu vidéo, les médiathèques de l'Agglomération de Nevers organisent un concours de dessin
du samedi 17 octobre au mardi 17 novembre 2026.

ARTICLE 1- THÈME

Le thème de ce concours est « Les univers des jeux vidéo »

ARTICLE 2- PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux individuels âgés de 8 à 17 ans.
La participation au concours est gratuite.
Elle est conditionnée par l'abonnement au réseau des médiathèques en cours de validité au 17 novembre 2026.

ARTICLE 3- MODALITÉS DE PARTICIPATION

Chaque dessin est une création personnelle, respectant les consignes suivantes :

- Réalisé sur une feuille blanche de format A4 (21 x 29,7 cm). Le numérique n'est pas autorisé.
- Présenté en format portrait ou paysage
- Il peut être en noir et blanc ou en couleurs
- Une ou plusieurs techniques picturales peuvent être utilisées : peinture, crayons de couleurs, feutres, encre, crayons à billes, collages...
- Les reproductions d'images existantes ainsi que l'utilisation entière ou partielle à l'intelligence artificielle sont strictement interdites.
- Le dessin devra comporter au dos les mentions suivantes : Nom, Prénom du dessinateur.

Les médiathèques se réservent le droit de retirer :

- Les dessins ne répondant pas au thème,
- Les dessins ne répondant pas aux critères,
- Les dessins heurtant la sensibilité du public.

ARTICLE 4- MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Les candidats doivent fournir un bulletin d'inscription individuel et une autorisation parentale au plus tard le 17 novembre 2026. Sans ces documents, le dessin sera écarté du concours.

ARTICLE 5- MODALITÉS DE DÉPÔT

Chaque candidat est autorisé à présenter un seul dessin.
Le dessin sera déposé dans une médiathèque du réseau de Nevers Agglomération au plus tard le mercredi 17 novembre à 18h.

ARTICLE 7- VOTE

Les dessins seront numérotés et exposés à la Maison du Peuple à Fourchambault le samedi 21 novembre 2026 de 13h30 à 18h.

Le public présent sera invité à venir voter pour son dessin préféré de 13h30 à 17h30. Les participants n'ont pas le droit de prendre part au vote.

À l'issue du vote, les 3 dessins qui auront remporté le plus de voix seront déclarés gagnants.

Leurs auteurs se verront attribuer :

- 1^{ère} place : chèque livre d'une valeur de
- 2^{ème} place : chèque livre d'une valeur de
- 3^{ème} place : chèque livre d'une valeur de

ARTICLE 8- RESTITUTION DES DESSINS

Les dessins seront restitués à l'issue de la journée et 10 jours après dans la médiathèque du choix du participant.

Le dessin primé pourra servir à la réalisation de la prochaine affiche du mois du jeu vidéo

[Article 9- Droit d'auteur

Le gagnant/ lauréat du concours autorise Nevers Agglomération à reproduire tout ou une partie de son dessin sur tout support et dans le cadre de la campagne de communication de l'édition 2027 du mois du jeu vidéo.]

ARTICLE X- ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Le simple fait de participer au présent concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et ses résultats.

ARTICLE 9- PROTECTION DES DONNÉES ET DROIT À L'IMAGE

Conformément au règlement général pour la protection des données personnelles, toutes les informations récoltées lors de l'inscription au tournoi seront conservées le temps de l'événement.

Les participants autorisent la reproduction de leur image, par tout moyen de diffusion approprié (réseaux sociaux, presse, presse en ligne, site internet des organisateurs...)

